



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 13 juin 2024

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : Mme Marion Villars

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h17 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie les personnes présentes.

1. Appel

Excusés

Bertez Bruno
Bertholet Fanny
Besson Cédric
Kolly André
Mostacci Marc

Pichonnat Denis
Pichonnat Jonathan
Ruch Thierry
Weber Fabrice
Langlois Nathalie
Perrin Sébastien

Absents

Chappuis Jacques
Chappuis Miguel
De Almeida Fernandes Flavio

Présents : 27	Excusés : 11	Absents : 3	Total : 41
---------------	--------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 21 mars 2024
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n° 5/2025 - Rapport de gestion 2023
6. Préavis municipal n° 6/2024 - Comptes 2023
7. Préavis municipal n° 7/2024 - Demande de crédit d'investissement supplémentaire de CHF 17'500.00 TTC pour la mise aux normes des infrastructures du bâtiment communal dit de « l'ancienne laiterie » parcelle 25 selon les exigences réglementaires de l'OFCO
8. Nomination du bureau, art. 8 du règlement du Conseil général, y compris la nomination complémentaire au poste de secrétaire suppléant
9. Renouvellement de la désignation des membres des commissions de gestion et des finances, art. 34 et 35 du règlement du Conseil général
10. Divers et propositions individuelles

La Présidente demande la modification suivante : « préavis municipal n°5/2024 ».

La Présidente passe au vote. L'ordre du jour corrigé est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

Aucune correction n'est demandée.

Résultats : **OUI** : 22 **NON** : 0 **Abstentions** : 4

La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 22 voix.

3. Communications de la Présidente

Concernant l'affranchissement des enveloppes, le bureau du conseil ignorait le changement de coût des envois des enveloppes A4. L'affranchissement manquant devrait être facturé à l'administration communale car l'adresse de l'expéditeur était inscrite sur les enveloppes. Cependant, certains conseillers ont reçu une facture à leur nom pour l'affranchissement manquant. Les conseillers qui reçoivent cette facture peuvent la mettre dans la boîte aux lettres de l'administration communale qui se chargera de la régler.

Le dimanche 9 juin 2024, le bureau a dépouillé les votations fédérales. La participation de Montpreveyres a dépassé les 50%, ce qui est au-dessus de la moyenne suisse. Elle félicite la population pour sa participation ainsi que les scrutateurs et la secrétaire pour leur travail efficace.

Elle annonce que le mardi 27 août 2024 aura lieu un Conseil extraordinaire pour soumettre au Conseil une demande de crédit supplémentaire pour le réseau d'eau.

4. Communications de la Municipalité

M. Mellioret David : Il indique que des échafaudages ont été installés pour protéger l'escalier utilisé pour se rendre à la salle des Balances, car il y a des tuiles en façade qui sont en train de tomber et cela peut être potentiellement dangereux pour les personnes qui veulent accéder à la salle. Il faut également faire attention vers les toilettes.

M. Thévoz Philippe : La première dépense urgente concerne le rebouchage de trous dans la route. Deux entreprises se sont succédées pour rendre la réparation un peu plus durable que si l'on rebouchait ces trous avec du goudron froid. Le total des interventions combinées de Camandona et Pittet-Chatelan s'élève à CHF 16'000.-. La deuxième dépense urgente concerne les conduites d'eau claire dans le quartier de Moillebaudin qui sont en très mauvais état. Elles sont en partie responsables de l'inondation qui a frappé une propriété du quartier à la fin de l'année passée. Le montant total des diverses interventions atteint CHF 27'000.-, moins les CHF 10'000.- qui figurent au budget. Celui-ci est ainsi déjà dépassé de quelque CHF 17'000.-.

Le projet de zones 30 au village et dans le quartier de La Mellette fait son chemin avec une matinée participative aux Balances le 27 avril qui a réuni une trentaine de participants ainsi qu'une consultation de la commission d'urbanisme le 30 mai. Tous sont favorables à cette mesure et même impatients que cela se fasse. Un entretien a également eu lieu avec la Direction générale de la mobilité et des routes. Tous les feux sont au vert. Il serait même possible de couper le flux parasite du matin à travers le village en interdisant l'accès par le nord de 6h00 à 9h00 par exemple. Il est nécessaire de préciser les choses, notamment tous les aménagements requis : la signalisation, les marquages, mais aussi un mobilier urbain végétalisé pour bien faire comprendre aux usagers de la route qu'il faut lever le pied. Une réflexion sera aussi menée pour arboriser davantage le village. Si tout va bien, la Municipalité présentera un préavis complet au mois d'octobre.

Des travaux de modernisation du réseau d'eau sont en cours. Ces importants travaux se révèlent malheureusement beaucoup plus chers que ce qui avait été initialement voté en 2021. Il y a eu des changements en cours de route qui nécessitent aujourd'hui de la part du bureau d'ingénieurs des explications sur les dépassements enregistrés, plus particulièrement dans la réalisation de l'ouvrage coupe-pression, ainsi que des précisions chiffrées sur les travaux qui restent à faire. En tous les cas, une demande de complément du crédit d'investissement sera inévitable et la décision doit être prise bien avant le prochain Conseil général du mois d'octobre pour pouvoir arriver au bout de ces travaux encore cette année. C'est pourquoi un Conseil général extraordinaire est d'ores et déjà agendé au mardi 27 août 2024.

Mme Carol Gachet : Elle donne plusieurs informations concernant la police des constructions. La Municipalité a décidé de mettre à disposition des administrés les plans et les dossiers de mises à l'enquête de toutes les constructions sur le site internet de la commune. Elle a également demandé au bureau d'architecte et d'expertise en matière de construction ABA partenaire de faire une permanence conseil. Cette permanence a lieu quatre fois dans l'année. Les dates seront communiquées via le Chant du Rossignol.

Un vote de principe avait déjà été effectué pour la mise en DDP de la parcelle 382. La Municipalité a actuellement deux propositions qui demandent à être examinées. Elle espère pouvoir les présenter lors du conseil du mois d'octobre.

Certains travaux ont lieu à la rue du Village. Un bâtiment est terminé et des locataires vont emménager prochainement à la rue du Village. La Municipalité a exigé une végétalisation des murs en béton qui bordent ce bâtiment. D'autres travaux sont en cours à la rue du Village. Les travaux avec les échafaudages en façade ont nécessité l'aménagement d'une bande sécurisée pour les piétons, mais ceux-ci ne l'empruntent pas. Une réflexion sur la signalisation du changement de chemin pour les piétons est en cours. Elle annonce que des travaux importants auront lieu vers l'entreprise GRAF et qu'ils bloqueront la route du 2 au 5 juillet 2024. Elle indique qu'elle annoncera les nouvelles constructions à venir lors du prochain conseil le 27 août 2024.

Elle annonce que le 17 septembre a lieu la prochaine permanence conseil pour les constructions de 17h00 à 19h00. Les personnes intéressées doivent s'annoncer par mail.

Dans le cadre des comptes de la commune relatifs à la police des constructions, elle relève que la commune, de par son règlement sur les émoluments, fait la banque. Durant les travaux, elle reçoit un nombre important de factures de la part du bureau technique. La commune envoie le projet de construction au bureau technique qui l'examine avant de le retourner à la commune. Le bureau technique facture ensuite les frais directement à la commune. Tous ces frais sont refacturés au propriétaire à la délivrance du permis de construire. Ces frais représentent un certain montant qui s'accumule. La Municipalité souhaite rectifier la situation.

Elle explique les changements au niveau du personnel communal et présente Mme Carbonato Yvette ainsi que Mme Bianchi Elena, les nouvelles arrivées. S'agissant des auxiliaires, M. Bailli Michel est un nouveau venu à la déchetterie. Elle indique que M. Zaluten Jean-Marie passe deux fois par mois pour contrôler le parcage des véhicules sur le territoire de la commune et pour mettre des amendes si nécessaire.

5. Préavis municipal n° 5/2025 - Rapport de gestion 2023

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Cloux Jeremy, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. La commission relève, entre autres :

- Elle remercie la Municipalité de la rédaction du rapport de gestion et d'avoir pris en considération leur remarque de l'année dernière concernant les délais de transmission des documents.
- Concernant les vacances, le rapport de gestion indique encore une augmentation par rapport à l'année précédente. L'extrait des vacances de chaque municipal a été demandé. Après pointage, les augmentations sont justifiées en regard des divers travaux et du suivi des divers chantiers dans la commune.
- La Commission a discuté avec la Municipalité au sujet des arrivées et départs des employés communaux. Ces nombreux changements ont grandement péjoré le bon fonctionnement du Service de voirie et d'entretien de notre village. Suite à ces événements, la Municipalité a pris les dispositions suivantes :
 - o Un cahier des charges des tâches annuelles à accomplir comprenant la périodicité, l'occurrence, ainsi que la priorité des divers travaux.
 - o Un protocole d'engagement permettant un meilleur suivi lors du choix des candidats.

En conclusion, cette situation a causé une perte des connaissances et du savoir-faire (délais, coûts, qualité). La commission espère que ces dispositions prises par la commune permettront une situation apaisée pour le futur.

- Concernant la gestion de l'eau potable, le constat est qu'il y a toujours plus de ruptures de conduites au fil des années. Des frais conséquents pour la réfection des conduites de la route du village ainsi que pour les infrastructures attenantes sont attendus.

La commission de gestion recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 26** NON : 0 Abstention : 0

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté à l'unanimité.

La Municipalité demande une modification de l'ordre du jour. Elle indique que le bilan des comptes 2023 manque dans le préavis transmis aux Conseillers. Les impressions sont en cours. Il va leur être remis durant la séance. Afin qu'ils aient le temps de le consulter, la Municipalité demande à ce que le point 6, préavis municipal n°6/2024 – comptes 2023, de l'ordre du jour soit déplacé en point 10, avant le point des divers et propositions. La Présidente fait voter l'assemblée sur cette modification d'ordre du jour qui est acceptée à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 7/2024 - Demande de crédit d'investissement supplémentaire de CHF 17'500.00 TTC pour la mise aux normes des infrastructures du bâtiment communal dit de « l'ancienne laiterie » parcelle 25 selon les exigences réglementaires de l'OFCO

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Ruiz Jean-Marc, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances. Le Conseil Général a validé en date du 7 octobre 2023 une demande de crédit d'investissement de CHF 18'360.- pour les travaux de mise aux normes des infrastructures du bâtiment communal dit de l'ancienne laiterie liés aux activités économiques qui y seront exercées. Dans le cadre de la procédure du changement d'affectation du bâtiment, l'Office de la consommation (OFCO) a rendu un préavis négatif en relevant les exigences nécessaires à la mise en conformité des locaux. La question de l'installation d'un WC à l'extérieur pose problème, principalement pour des questions d'hygiène, avec l'activité économique. Afin de répondre aux exigences de l'OFCO, la Municipalité se voit dans l'obligation de modifier son projet initial, raison de la présente demande de crédit complémentaire. Pour information, la Municipalité souhaite rendre public les WC durant la journée, ce que les membres de la commission approuvent. Sur le plan financier, la Brasserie des randonneurs a répondu favorablement à une augmentation du montant du loyer de CHF 150.- par mois à partir du 1^{er} septembre 2024, ce qui portera le revenu annuel de location du bâtiment de la Laiterie à CHF 6'000.-. Sur cette base, la commission des finances recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Mellioiret David remercie la commission pour son rapport favorable. Le projet a été présenté au mois d'octobre à l'OFCO. L'OFCO l'a refusé à cause des problèmes d'hygiène que poserait un petit cabanon derrière le bâtiment avec une arrivée d'eau froide et une évacuation. Pour aller dans le sens du Conseil, l'idée est de mettre les WC à l'intérieur des locaux. La Brasserie peut continuer à exploiter les locaux. Elle a l'idée de faire une terrasse à l'extérieur derrière le bâtiment pour l'été.

M. Re Mauro est surpris par le refus de l'OFCO. Le loyer est de CHF 6'000.- par année et il se demande si c'est correct par rapport à l'utilisation des locaux et les prix de la région. Le loyer lui semble faible. Il demande également si les locataires doivent souscrire une licence d'exploitation.

M. Mellioiret David répond que la Municipalité a présenté un premier loyer de base qui a été augmenté en novembre. La Municipalité veut garder ces locaux occupés. Le but est également de pérenniser le bâtiment. Concernant la licence, les locataires doivent en faire la demande.

Mme Gachet Carol indique que la patente est pour la vente directe. Il n'est pas prévu de faire une Brasserie avec de la vente directe. La Brasserie organisera uniquement des dégustations. La vente de ses produits se fera sur commande.

M. Re Mauro indique qu'il serait nécessaire d'inscrire ces principes dans le nouveau bail.

M. Villars François demande ce qu'il en est des factures d'eau et d'électricité.

M. Mellioiret David répond que cela a été discuté au dernier conseil. Les factures d'eau et d'électricité seront facturées en plus du loyer.

M. Villet Mathieu indique que la partie financière n'est pas la plus importante. Il y a aussi la cohésion sociale. Il est important d'avoir un lieu comme celui-ci dans le village.

Mme Mermoud Isabelle relève qu'il y a des travaux à côté de la Laiterie. Elle demande des précisions.

M. Küng Claude répond que les travaux concernent la séparation des eaux usées des eaux claires.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 26** NON : 0 Abstention : 0

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Nomination du bureau, art. 8 du règlement du Conseil général, y compris la nomination complémentaire au poste de secrétaire suppléant.

Selon l'article 8 du règlement du Conseil Général, le bureau doit être nommé chaque année à l'exception du secrétaire. Pour ce faire, le vice-président, M. Cloux Jeremy prend la parole. Il salue les municipaux ainsi que les conseillers. Il remercie la Présidente Mme Borgeaud Martine pour tout le travail effectué.

Pour la présidence, Mme Borgeaud Martine se propose pour le poste. Elle est nommée par acclamation.

La Présidente reprend la parole.

Pour le renouvellement de la vice-présidence du Conseil, M. Cloux Jeremy poursuit à ce poste. Il est nommé par acclamation.

Pour les postes de scrutateurs, M. Jaquier Michel et Mme Zimmermann Christina poursuivent. Ils sont nommés par acclamation.

Pour les postes de scrutateurs suppléants, M. Pichonnat Jonathan est en place et poursuit. Mme Mellioiret Jessica se retire. Mme Légeret Camille et Mme Genton Mary-Charlotte se proposent. Elles sont nommées par acclamation.

Pour le poste de secrétaire suppléant, M. Berner Frédéric se retire. M. Dewarrat Eric est proposé et accepte le poste. Il est nommé par acclamation.

Le bureau est reconduit pour une année sachant que la secrétaire est nommée pour la législature complète.

8. Renouvellement de la désignation des membres des commissions de gestion et des finances, art. 34 et 35 du règlement du Conseil général

La commission des finances et la commission de gestion doivent être nommées chaque année.

Pour la commission de gestion, Mme Zimmermann Christina et M. Mostacci Marc échangent leur poste. Mme Zimmermann Christina devient membre suppléante et M. Mostacci Marc devient membre de la commission. Ils sont nommés par acclamation.

Pour la commission des finances, Mme Bertholet Fanny se retire. M. Jaccard Julien se propose pour le poste. Il est nommé par acclamation.

9. Préavis municipal n° 6/2024 - Comptes 2023

La séance est levée à 21h28 pour permettre aux conseillers de consulter le bilan des comptes. La séance reprend à 21h41.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Cloux Jeremy, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. La commission relève, entre autres :

- La Municipalité n'a pas remis le rapport du réviseur ni l'analyse financière. À la rédaction de ce rapport, ces documents n'ont toujours pas été reçus.
- Les comptes 2023, se basant sur un taux d'imposition de 75,5%, se soldent par un résultat positif de CHF 35'298.59 (CHF 51'005.01 en 2022). La dette totale par habitant, quant à elle, a diminué de CHF 624.- passant de CHF 6'334.- à 5'710.-. La dette totale s'en trouve également diminuée et se chiffre à CHF 3'608'763.- à fin 2023 (CHF 4'193'250.- pour 2022). Cependant, cette diminution de dette s'accompagne aussi d'un affaiblissement de la marge d'autofinancement et des liquidités disponibles pour le fonctionnement courant de la commune.
- Les amortissements obligatoires se sont montés à CHF 135'372.65. De plus, la commune a pu faire des amortissements supplémentaires de CHF 8'001.00, ce qui donne un total de CHF 143'373.65 pour tous les amortissements comptables effectués en 2023.
- Le bénéfice aurait dû être plus important si la commune n'avait pas payé une facture de CHF 18'357.- qui concernait la commune de Ropraz. La commission constate qu'il y a eu des manquements dans la procédure de contrôle de cette facture. Elle demande, dès à présent, de prendre des mesures afin d'éviter que cela ne se reproduise à l'avenir. Le cas échéant, la commission se réserve le droit de déposer un amendement lors du prochain contrôle prévu en 2025.

- En 2023, la marge d'autofinancement était de CHF 219'822.-. Ce résultat est au-dessous de la moyenne de ces 10 dernières années. Cette moyenne s'élevait à CHF 404'923.-.
- Au sujet des fonds de réserve en général, ils ont été sollicités à hauteur de CHF 50'727.30. Ils ont été alimentés par un montant de CHF 69'344.52. Le montant total des fonds de réserve de la commune, au 31 décembre 2023, s'élève à CHF 1'802'111.61. Les prélèvements ont été effectués pour équilibrer les rubriques « déchetterie », « égouts et épuration » et « service des eaux ».
- La trésorerie, au 31 décembre 2023, était inférieure de CHF 1'281'692.89 à celle au 31 décembre 2022. Cette baisse est entre autres due aux financements des divers préavis votés par le Conseil, mais aussi par la générosité et les diverses activités organisées par la commune.
- Le service d'urbanisme doit systématiquement faire appel à des partenaires externes, ce qui engendre des coûts importants.

La commission de gestion recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Thévoz Philippe revient sur le contrôle défaillant des factures. La Municipalité a opté depuis plus d'une année pour un système de contrôle digitalisé des factures pour notamment gagner du temps dans les séances de Municipalité. Chaque facture doit être validée par au moins deux municipaux via un programme informatique approprié. Dans le cas de cette facture qui concernait le réseau d'eau de Ropraz, il faut constater l'enchaînement de plusieurs problèmes.

Le bureau d'ingénieurs en charge des travaux sur le réseau d'eau a envoyé de nombreuses factures car la commune de Montpreveyres a fait la banque pour les autres partenaires, Pully et l'AIEJ. Le bureau d'ingénieurs a validé toutes les factures avant de les envoyer à la Municipalité. Ce même bureau a conduit en parallèle des travaux dans la commune de Ropraz. Il y a eu un problème d'adressage de cette fameuse facture qui a atterri à Montpreveyres. Malheureusement, cette facture a passé, on ne sait comment, le cap de la validation par la Municipalité qui a fait confiance au bureau d'ingénieurs et elle a été payée. À noter que la société qui a émis la facture n'a pas non plus réagi au fait que la facture avait été payée par la commune de Montpreveyres et non par la commune de Ropraz.

La Municipalité est extrêmement reconnaissante à la commission de gestion d'avoir fait minutieusement son travail et d'avoir mis au jour cette défaillance dans le contrôle des factures. Une profonde remise en question dans la façon de travailler et notamment de contrôler les factures a eu lieu. Chaque responsable de dicastère doit impérativement donner son feu vert à chaque facture qui le concerne avant que le responsable des finances confirme son paiement.

La Municipalité tient à s'excuser sincèrement pour cette grave entorse à la confiance que les conseillers lui donnent. Elle fera tout pour que cela ne se reproduise plus.

M. Villars François indique que l'erreur est humaine. Il demande si la facture a été adressée à Ropraz et si la commune a été remboursée.

M. Philippe Thévoz indique que c'est le cas.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 26 NON : 0 Abstention : 0

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Gachet Carol rappelle que les bureaux remis à neuf dans le bâtiment de l'ancien collège n'ont pas encore trouvé preneur. Elle indique que les inscriptions pour la broche du Conseil prévue le 22 juin 2024 sont encore ouvertes. Il faut s'inscrire auprès de M. Villet Mathieu. Les bureaux communaux seront fermés cet été du 22 juillet au 13 août. Toutefois, le contrôle des habitants restera ouvert durant toute la période estivale.

M. Thévoz Philippe indique qu'il y a une séance d'informations concernant le projet EoJorat. Une éolienne est très proche du quartier de la Mellette. La Municipalité se questionne sur un positionnement éventuel par rapport à ce projet.

M. Villars François demande, au vu des nouvelles constructions, si une projection de l'évolution du nombre d'habitants dans les cinq ans à venir a été faite.

Mme Gachet Carol répond que ce n'est pas le cas, mais qu'une projection sur deux ans et demi à trois ans a été faite et que la commune est dans une fourchette de 150 à 200 habitants en plus. Lors de la prochaine séance, elle amènera des chiffres plus précis ainsi que plus d'informations.

M. Villars François demande si l'augmentation correspond aux projections de l'État.

Mme Gachet Carol répond que la Municipalité est en train de regarder cela. Il a été dit que Montpreveyres était surdimensionné. Ce surdimensionnement est généralement calculé par rapport aux zones constructibles, ce qui est une spécificité du Canton de Vaud.

M. Cloux Gilles fait une remarque sur les moloks et la déchetterie qui risquent d'être trop petits au vu de l'augmentation de la population.

M. Thévoz Philippe répond qu'un molok supplémentaire va être mis à la rue du Village.

M. Re Mauro précise que la réception des rapports des commissions des finances et de gestion est fort appréciable. C'est plus facile de se positionner sur les différents objets présentés. Il demande si c'est possible de continuer à procéder de cette manière.

La Présidente répond que c'est uniquement le cas pour la commission de gestion. Les autres commissions doivent rendre leur rapport 48h avant la séance. Il n'est donc pas possible de les transmettre aux conseillers.

Mme Gachet Carol indique que la Bouêlée a lieu sur deux jours, soit les 23 et 24 août 2024, sur un nouveau terrain. L'accueil des nouveaux habitants et des habitants ayant atteint la majorité sont invités le 24 août. Elle annonce que le Rallye de l'USL aura lieu sur deux jours cette année.

M. Cloux Jeremy précise qu'un repas aura lieu le 7 septembre au soir et que le Rallye se fera le 8 septembre.

La Présidente rappelle que le prochain conseil aura lieu le 27 août 2024. Elle remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h05.

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

